ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38007

Texte de la question

M Rodolphe Pesce attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson francais ainsi que sur celui des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Il existe en effet deux sortes de bassons joues dans le monde : l'un d'origine allemande, dit « basson allemand », basson « Heckel » ou « Fagott », l'autre de facture et de tradition francaises, dit « basson francais ». Des concours de recrutement recents des operas de Lyon et de Nice semblent n'avoir ete reserves qu'aux seuls instrumentistes jouant du basson allemand. De plus, l'administration du futur opera de la Bastille aurait annonce son intention de n'avoir recours qu'a des bassons allemands. Ces differentes mesures remettent bien entendu en cause le systeme de libre concurrence. Si cet etat de fait devait se poursuivre, il est a noter que tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient etre remplaces par des instruments d'importation, ce qui ne manquerait pas d'entrainer egalement la disparition de tout un pan de la lutherie francaise. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de garantir l'utilisation du basson francais dans les ecoles et conservatoires de musique ainsi que dans les ensembles instrumentaux nationaux.

Données clés

Auteur : M. Pesce Rodolphe
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38007
Rubrique : Musique
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094